



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

*Liberté
Égalité
Fraternité*



APPEL À CANDIDATURES 2025

Création d'une chaire de recherche en sciences humaines et sociales « Alcool et approches innovantes en prévention des cancers »

ChaireALCOOL25

DATE LIMITE DE SOUMISSION DES PROJETS : **9 septembre 2025 – 16h00**

Soumission en ligne du dossier électronique :

<https://www.cancer.fr/professionnels-de-la-recherche/appels-a-projets-et-a-candidatures/nos-appels-a-projets/ChaireAlcool25>

SOMMAIRE

1	Contexte	3
2	Objectif et axes de recherche	3
3	Un programme scientifique et d'enseignement	5
4	Modalités de participation	5
4.1	Profil du candidat au poste de titulaire de la chaire	6
4.2	Rattachement de la chaire	6
4.2.1	Rattachement scientifique	6
4.2.2	Rattachement administratif et organisme bénéficiaire de la subvention	6
4.3	Financement et durée	6
4.4	Contenu du dossier de candidature	6
5	Modalités de sélection et critères d'évaluation	7
5.1	Recevabilité	8
5.2	Critères d'évaluation	8
6	Dispositions générales	9
6.1	Règlement des subventions	9
6.2	Dépenses éligibles	9
6.3	Rapport d'activité et rapport financier	9
6.4	Publication et communication	9
7	Calendrier	10
8	Publication des résultats	10
9	Modalités de soumission	10
9.1	Modalités de soumission : portail PROJETS	10
9.2	Dossier de candidature :	10
10	Contacts	11

1 Contexte

En France, l'alcool est le second facteur de risque avéré de cancer avec 28 000 nouveaux cas diagnostiqués par an. Concernant la mortalité imputable, on estime 41 000 décès en 2015 dont 16 000 par cancers. On estime que 8% des cancers évitables seraient directement imputables à l'alcool

Le Baromètre cancer 2021¹ met en évidence une baisse de la consommation d'alcool dans le temps et à tous les âges, malgré une consommation quotidienne importante. En effet, la France enregistre l'un des niveaux de consommation les plus élevés au monde selon l'OCDE, et près de 24% des 18-75 ans en 2020 déclaraient dépasser au moins un des repères de consommation². Les enjeux de prévention sont donc majeurs car le lien entre alcool et cancers reste faiblement perceptible : 23,5% des 15-85 ans pensaient en 2021 que boire un peu de vin diminue le risque de cancers, plutôt que de ne pas en boire du tout¹.

Une analyse de la littérature sur l'alcool et la prévention des cancers produite par l'Institut national du cancer (INCa) a permis d'identifier qu'elle était importante et couvrait un large spectre de thématiques : perceptions de l'alcool comme facteur de risques ; prévention et promotion de la santé en ciblant des populations spécifiques ; marketing social et politiques publiques ; trajectoires des usagers et dispositifs d'accompagnement à la réduction de la consommation et de prévention³. Par ailleurs, une littérature spécifique existe sur les interventions de prévention – s'inscrivant notamment dans une approche populationnelle – qui visent à améliorer les connaissances et réduire la consommation d'alcool, leur mise en œuvre et leur efficacité. Ces recherches soulignent la nécessité d'études complémentaires notamment pour : limiter l'accentuation des inégalités sociales de certaines interventions, évaluer les interventions dans des milieux favorisés tel que le milieu scolaire, développer des interventions appliquées aux patients atteints d'un cancer.

Face à ces enjeux, l'Institut est pleinement mobilisé et impliqué en soutenant la recherche dans le champ des addictions - dont l'alcool - ce qui a été réaffirmé dans la stratégie décennale de lutte contre les cancers. Afin de structurer un champ de recherche sur cette thématique, l'Institut ouvre une chaire de recherche en Sciences humaines et sociales et Recherche Interventionnelle « **Alcool et approches innovantes en prévention des cancers** ».

Cette chaire s'inscrit pleinement dans la politique volontariste nationale de lutte contre les addictions portée et mise en œuvre par l'Institut. Elle est financée par le Fonds Addictions⁴, géré par la CNAM.

2 Objectif et axes de recherche

L'objectif général de cette chaire est de contribuer à l'avancement des connaissances concernant le développement et le déploiement des stratégies de prévention efficaces dans le champ de l'alcool afin de réduire l'incidence des cancers.

Si la littérature a clairement mis en évidence le lien entre alcool et cancer, les enjeux actuels portent davantage sur **la mise en œuvre et l'évaluation de dispositifs et stratégies de prévention, notamment auprès des populations les plus à risque** : comprendre comment ces interventions fonctionnent, comment est-ce que l'on peut toucher ces populations, quels sont les freins et les leviers.

Il est attendu **un programme de recherche ambitieux et innovant.**

1 Institut national du cancer, Baromètre cancer 2021 : attitudes et comportements des français face aux cancers, Boulogne-Billancourt, 2021

2 Andler R, Quatremère G, Gautier A, Soullier N, Lahaie E, Richard JB, et al. Dépassement des repères de consommation d'alcool à moindre risque en 2020 : résultats du Baromètre santé de Santé publique France. Bull Epidemiol Hebd. 2021;(17):304-12

3 Kiviniemi MT, Orom H, Hay JL, Waters EA. Limitations in American adults' awareness of and beliefs about alcohol as a risk factor for cancer. Prev Med Rep. 2021 Jun 9;23:101433.

Thomsen KL, Christensen ASP, Meyer MKH. Awareness of alcohol as a risk factor for cancer: A population-based cross-sectional study among 3000 Danish men and women. Prev Med Rep. 2020 Jul 2;19:101156.

Beyer FR, Kenny RP, Johnson E, Caldwell DM, Garnett C, Rice S, Simpson J, Angus C, Craig D, Hickman M, Michie S, Kaner EF. Practitioner and digitally delivered interventions for reducing hazardous and harmful alcohol consumption in people not seeking alcohol treatment : a systematic review and network meta-analysis. Addiction. 2023 Jan ;118(1) :17-29.

Petticrew M, Maani Hessari N, Knai C, Weiderpass E. How alcohol industry organisations mislead the public about alcohol and cancer. Drug Alcohol Rev. 2018 Mar;37(3):293-303.

4 <https://www.assurance-maladie.ameli.fr/qui-sommes-nous/notre-fonctionnement/financement/fonds-de-lutte-contre-les-addictions/presentation-fonds-lutte-contre-addictions>

Plusieurs thématiques de recherche sont identifiées comme prioritaires pour l'Institut national du cancer ; il n'est pas attendu qu'elles soient toutes traitées et dans leur globalité par le titulaire de la chaire :

➤ **La recherche interventionnelle en santé des populations (RISP)**

La Recherche Interventionnelle en Santé des Populations⁵ se définit et s'inscrit dans un changement de paradigme de la recherche, centrée sur l'intervention et non la description du problème et de ses causes. Elle s'inscrit dans une démarche de recherche-action, dans laquelle l'implication des acteurs de terrain dès la conception est primordiale. Qualifiée de « science des solutions », elle propose des approches par population, par milieu de vie ou encore par territoire, favorisant ainsi un cycle itératif entre théorie et pratique. Dans le champ du cancer, elle s'intéresse notamment aux facteurs cancérigènes identifiés (tabac, alcool, alimentation, conditions de travail, expositions professionnelles, etc.) et propose des interventions adaptées aux contextes, par une diversité des méthodes de recherche, afin de réduire les inégalités. Elle interroge également les enjeux éthiques de ces interventions dans une démarche réflexive. Ces interventions visent à être rapidement transférables, dans une approche participative, collaborative et inclusive avec les parties prenantes.

La littérature souligne notamment que les interventions numériques accentuent les inégalités, et que celles réalisées en milieu scolaire donnent des résultats controversés. La RISP et plus généralement la recherche sur les interventions soulèvent de nombreux enjeux méthodologiques qui pourront être traités dans un axe dédié. En effet, des questionnements demeurent sur : l'implication des parties prenantes (réflexion spécifique sur les approches communautaires, les démarches participatives), la prise en compte du contexte, le format (présentiel, par un professionnel, numérique), la population ciblée dont les patients atteints de cancer ou survivants d'un cancer, le design. Plus spécifiquement, cette chaire contribuera à la réflexion sur l'évaluation, la transférabilité, la modélisation d'interventions en interrogeant les déterminants de l'efficacité et de la non-efficacité d'une intervention (évaluer l'acceptabilité, le nudging, l'empowerment, les compétences psychosociales, etc.).

➤ **La réduction des inégalités sociales de santé et populations spécifiques**

La réduction des inégalités de santé est un véritable enjeu de santé publique dans la consommation d'alcool, tant en ce qui concerne la prévalence que la perception des risques et du seuil de dangerosité. Une attention toute particulière sera portée aux consommateurs d'alcool (personnes âgées, jeunes), aux personnes à faible gradient social qui sont bien souvent la cible avec les jeunes des stratégies marketing des alcooliers.

Les patients atteints de cancer sont également une population cible prioritaire, pour laquelle les initiatives au sevrage/réduction de la consommation d'alcool sont particulièrement déterminantes. La santé mentale de ces patients pourra également faire l'objet d'une attention spécifique.

D'autres populations sont également définies comme prioritaires : femmes enceintes, parents de jeunes enfants, personnes atteintes de maladies chroniques (dont les personnes vivant avec un trouble psychique), personnes en situation de handicap, de précarité sociale ou placées sous-main de justice.

➤ **Nouvelles technologies, e-santé et éthique**

L'apport de nouvelles approches et le développement de nouvelles technologies comme l'intelligence artificielle (IA) ou la médecine personnalisée, représentent de nouveaux enjeux contemporains et à venir. La recherche en prévention passe bien souvent par ces nouvelles technologies qu'il nous faut appréhender car des questionnements subsistent : sur l'impact des interventions, sur l'accompagnement des usagers, sur la formation des professionnels de santé et plus largement sur les reconfigurations personnelles et professionnelles des acteurs impliqués dans leur usage et notamment lors d'un parcours de soin. Par ailleurs, des questions éthiques et déontologiques émergent sur l'usage de ces nouvelles technologies dans un contexte de développement de la démocratie sanitaire et de la prise en compte des inégalités sociales et territoriales de santé.

⁵ Hawe P. & Potvin L. (2009). What is population health intervention research? Canadian Journal of Public Health, 100(1).

➤ Les différences interindividuelles

Les différences interindividuelles impactent les attitudes et comportements des individus, elles sont donc majeures pour mieux appréhender les comportements à risque dans leur contexte (société, marketing, législatif, familial, économique, etc.). Une attention particulière sera portée aux déterminants sociaux de santé, commerciaux ainsi qu'à la poly-consommation avec d'autres substances psychoactives (tabac, e-cigarette, cannabis). La prise en compte de ces différences interindividuelles permet de développer des environnements favorables à la santé et des interventions de prévention ciblées auprès de populations spécifiques.

Ces différences peuvent également être analysées en termes de degrés d'adhésion, d'acceptabilité des interventions de prévention.

3 Un programme scientifique et d'enseignement

En partenariat avec son université de rattachement, le candidat sera chargé de développer et coordonner un programme de recherche pertinent, ambitieux et novateur dans un objectif de visibilité scientifique à l'échelle européenne.

Le candidat devra développer un programme en tenant compte des objectifs de recherche et d'enseignement suivants :

En matière de recherche :

- Définir un programme répondant aux questions prioritaires de recherche du champ de la chaire ;
- Coordonner un programme et une équipe de recherche pluridisciplinaire, en accordant une place toute particulière aux jeunes chercheurs (étudiants, doctorants, post-doctorants) ;
- Diffuser et valoriser les connaissances en organisant des évènements scientifiques, et contribuer à la visibilité de la recherche et des activités de la chaire (publications, réseaux de recherche).

En matière d'enseignement :

- Élaborer et co-construire un programme d'enseignement sur les thématiques de la chaire avec l'université de rattachement ou autre organisme de recherche/centre de formation équivalent français ou étranger ;
- Organiser et animer ce programme d'enseignement sous forme de séminaires et d'ateliers de recherche en favorisant l'animation par des experts scientifiques internationaux invités par la chaire ;
- Assurer des formations initiales et/ou continues dans le champ des SHS appliquées à la santé, la prévention des cancers, notamment en intervenant dans des formations de second cycle ou formations équivalentes. Sur ce point un soutien sur projets aux étudiants de master pourra être proposé et déployé afin de soutenir toutes initiatives de recherche pouvant déboucher sur un projet de thèse ;

4 Modalités de participation

Le candidat, l'organisme bénéficiaire de la subvention, ainsi que les organismes partenaires de la chaire devront déclarer n'avoir aucun lien d'intérêts ni percevoir aucune subvention de l'industrie de l'alcool et, le cas échéant en cas d'étude sur la poly-consommation, du tabac (article 5.3 de la CCLAT⁶), et de l'industrie pharmaceutique.

⁶ CCLAT : Convention-cadre de l'OMS pour la lutte antitabac. Directives pour l'application de l'article 5.3 sur la protection des politiques de santé publique en matière de lutte antitabac face aux intérêts commerciaux et autres de l'industrie du tabac : https://www.who.int/ctc/guidelines/article_5_3_fr.pdf?ua=1

4.1 Profil du candidat au poste de titulaire de la chaire

Le candidat est un chercheur confirmé et possédant un doctorat dans l'une des disciplines des sciences humaines et sociales⁷. Il justifiera d'une expérience significative de recherche (10 années minimum) et de productions scientifiques reconnues dans le domaine de recherche de la chaire. Il devra également justifier d'une expérience d'enseignement, d'une capacité d'autonomie dans la conduite d'un programme de recherche (obtention de financements, coordination d'équipes sur un projet, valorisation des résultats, etc.).

Cette chaire de recherche est ouverte à tout scientifique français ou étranger titulaire ou contractuel **rattaché à une université française**.

Le candidat de la chaire devra également être titulaire de l'Habilitation à Diriger des Recherches (HDR) afin de pouvoir être en capacité d'encadrer des doctorants. Si le candidat n'en n'est pas titulaire, il s'engagera à obtenir ce diplôme au cours de ses trois premières années d'activité comme titulaire de la chaire.

4.2 Rattachement de la chaire

4.2.1 Rattachement scientifique

Le rattachement scientifique pourra être assuré directement par le laboratoire de recherche dont est issu le candidat de la chaire, ou celui d'un membre de l'équipe de recherche le cas échéant, mais au sein de l'université de rattachement du candidat.

4.2.2 Rattachement administratif et organisme bénéficiaire de la subvention

Le rattachement administratif de la chaire sera assuré par l'université de rattachement du candidat. Une convention sera établie entre l'Institut national du cancer et cette université. Cette dernière recevra la subvention pour la création de la chaire de recherche intitulée « Alcool et approches innovantes en prévention des cancers ». Les modalités d'utilisation seront notamment précisées dans la convention. **L'organisme bénéficiaire de la subvention et de rattachement sera une université française.**

4.3 Financement et durée

La chaire bénéficiera d'un financement de l'Institut national du cancer pour une durée de cinq ans, pour un montant maximum de 750 000 euros.

Les dépenses de fonctionnement sont limitées à 60 000 euros et les dépenses d'équipement sont limitées à 10 000 euros sur la durée du projet, le reste étant réservé exclusivement aux dépenses de salaires, notamment pour la rémunération du titulaire de la chaire.

Le budget total prévisionnel de la chaire devra mentionner la valorisation de tous les apports des partenaires : celui de l'université et ceux des éventuels partenaires associés au fonctionnement de la chaire. L'ensemble de ces apports devra représenter au moins 15 % du montant total de la subvention de l'Institut.

La valorisation des apports pris en charge par l'université et ses partenaires porteront sur l'infrastructure de travail nécessaire au bon fonctionnement de la chaire (bureaux, support informatique et logistique, organisation de réunion, etc.), ainsi que sur les salaires de post-doctorants ou autre chercheur sur les premières années, notamment pour faciliter le lancement de la chaire.

L'université s'engagera à pérenniser, **autant que possible, le poste du titulaire, afin d'assurer la continuité de la recherche et de l'enseignement sur la thématique de la chaire de recherche.**

4.4 Contenu du dossier de candidature

La candidature comprend un dossier descriptif et un budget prévisionnel.

Le dossier de candidature devra être rédigé en anglais. Il devra contenir :

- Le curriculum vitae détaillé du candidat (activités scientifiques et pédagogiques, compétences méthodologiques, d'encadrements, de mission de valorisation, d'expertise, etc.) ;
- La liste des dernières publications ou des plus pertinentes par rapport au programme de recherche ;

⁷ La liste des disciplines correspond aux domaines scientifiques SHS 1 à SHS 6 de la Classification du Haut Conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur.

- Le descriptif détaillé du programme de recherche, du programme pédagogique et d'animation scientifique, notamment en précisant les modalités de partenariats envisagés avec des formations de niveaux master et les dispositifs de soutien et d'accompagnement aux étudiants de ces formations ;
- Le descriptif des actions de diffusion et de valorisation des travaux ;
- Le descriptif de l'organisme de rattachement et des partenaires :
 - laboratoire de recherche dont est issu le titulaire ;
 - organisme de rattachement administratif de la chaire (nom, coordonnées administratives) ;
 - organisme de rattachement scientifique de la chaire (si différent de l'organisme de rattachement administratif) ;
 - organismes partenaires de la chaire (si applicable) ;
- Le budget total prévisionnel devra préciser les coûts de rémunération, de fonctionnement, et d'équipement, et les apports de l'organisme de rattachement et autres partenaires et cofinancements éventuels (voir supra 4.3).
- Une déclaration d'absence de liens d'intérêt avec l'industrie de l'alcool et, le cas échéant en cas d'étude sur la poly-consommation, du tabac (article 5.3 de la CCLAT⁸), et de l'industrie pharmaceutique.

5 Modalités de sélection et critères d'évaluation

Pour mener à bien l'évaluation, l'Institut national du cancer s'appuie sur un comité d'évaluation international dont les membres sont reconnus pour leur expertise scientifique dans les domaines de la recherche de la chaire.

Avant toute évaluation les rapporteurs s'engagent sur le portail PROJETS (validation par clic⁹) à :

- Respecter les dispositions déontologiques de l'Institut, consultables à l'adresse suivante : <https://www.cancer.fr/l-institut-national-du-cancer/deontologie-et-transparence> ;
- Conserver confidentiels les documents ou informations auxquels ils auront accès ;
- Déclarer les liens d'intérêts directs ou indirects qu'ils pourraient avoir avec les projets à évaluer.

La composition du CE est publiée à l'issue du processus d'évaluation de l'appel à projets.

L'Institut portera une attention particulière à l'identification des liens d'intérêts entre les membres du comité et les dossiers soumis afin d'éviter tout parti pris lors de leur évaluation.

L'évaluation des candidatures se fera en deux étapes :

- Évaluation des dossiers de candidatures, sous réserve de la recevabilité et de l'éligibilité des candidatures ;
- Auditions début octobre 2025, en présentiel à l'Institut national du cancer et en anglais pour les candidatures retenues à la première étape.

Dans le cas où un nombre conséquent de candidatures serait déposé, l'Institut national du cancer pourrait être amené à adapter la phase de sélection ainsi que le calendrier global de l'appel.

⁸ CCLAT : Convention-cadre de l'OMS pour la lutte antitabac. Directives pour l'application de l'article 5.3 sur la protection des politiques de santé publique en matière de lutte antitabac face aux intérêts commerciaux et autres de l'industrie du tabac : https://www.who.int/fctc/guidelines/article_5_3_fr.pdf?ua=1

⁹ Signature par validation par clic qui, en application des conditions générales d'utilisation du Portail PROJETS, a la même valeur qu'une signature manuscrite et engage juridiquement le signataire

5.1 Recevabilité

Les dossiers de candidatures doivent être soumis selon les conditions spécifiques (cf. ch.4), dans les délais, au format demandés (cf. ch. 7 et 9) et comprendre tous les éléments requis (cf ch 4.4). Les documents devront être rédigés en anglais.

Seules les candidatures répondant à l'ensemble des critères administratifs de recevabilité seront évaluées par le comité d'évaluation.

5.2 Critères d'évaluation

Candidat :

- Expérience attestée de la recherche et contributions scientifiques majeures du candidat. Une attention toute particulière sera accordée aux principaux articles publiés par le candidat attestant de son expertise dans le domaine concerné au cours des cinq dernières années ;
- Capacité à obtenir du financement pour les activités de recherche de son équipe par des réponses à des appels à projets nationaux et internationaux ;
- Expérience d'encadrement scientifique de doctorants ;
- Maîtrise de l'anglais oral et écrit.

Qualité du projet scientifique :

- Projet scientifique original et en adéquation avec les objectifs de la chaire ;
- Positionnement scientifique dans le contexte international ;
- Clarté et pertinence des objectifs en termes de santé publique ;
- Perspectives de structuration d'une équipe de recherche et de collaborations scientifiques nationales et internationales ;
- Faisabilité méthodologique et financière.

Qualité du projet pédagogique :

- Projet pédagogique en adéquation avec les objectifs de la chaire (enseignement et formation, organisation de journées d'études, séminaires) ;
- Pertinence et aspect novateur du projet.

Impact du projet :

- Qualité du projet de diffusion des travaux (publications et communications internationales, meetings, colloques, journées de sensibilisation à destination des scientifiques, des professionnels de santé et du grand public, etc.) ;
- Potentiel de valorisation médicale, économique et/ou sociétale.

NOTA BENE : en complément des critères ci-dessus, les évaluateurs auront une attention toute particulière aux points suivants :

- L'environnement institutionnel universitaire dans lequel la chaire sera rattachée ;
- L'inscription de la chaire dans le plan de développement de l'Unité de formation et de recherche (UFR) et/ou le laboratoire de recherche de rattachement ;
- La capacité d'attraction pour des étudiants inscrits en masters, doctorats et post-doctorats ;
- Le soutien institutionnel et financier de l'université et tout particulièrement sa stratégie de pérennisation du programme de la chaire.

Ces points devront être décrits dans le dossier de candidatures.

6 Dispositions générales

6.1 Règlement des subventions

Le financement sera attribué selon les dispositions du règlement n°2021-01 relatif aux subventions allouées par l'Institut national du cancer, consultable à l'adresse suivante : <https://www.cancer.fr/professionnels-de-la-recherche/appels-a-projets-et-a-candidatures/reglement-des-subventions>

L'organisme bénéficiaire (représentant légal) et le candidat doivent s'engager à respecter le règlement des subventions, sous réserve des éventuelles dérogations qui y seraient apportées dans l'acte attributif conclu entre l'Institut national du cancer et l'organisme bénéficiaire, et ce comme suit :

- Le candidat, coordonnateur du projet soumis s'engage directement sur le portail PROJETS dans la rubrique « engagement » du dossier de candidature (signature par validation par clic) ;
- Le représentant légal de l'organisme bénéficiaire de la subvention devra compléter et signer (manuscrit) le formulaire « engagement » téléchargeable sur le portail PROJETS. Le coordonnateur du projet devra ensuite déposer ce formulaire scanné sur le portail PROJETS.

6.2 Dépenses éligibles

Les dépenses sont éligibles dans la mesure où elles sont nécessaires à la mise en œuvre du projet. Elles doivent donc s'inscrire en conformité avec les objectifs poursuivis par le projet et participer à l'atteinte de ces derniers, pendant toute la durée du projet.

Les dépenses éligibles à la subvention figurent dans le Règlement des subventions n°2021-01 de l'Institut (lien de consultation « <https://www.cancer.fr/professionnels-de-la-recherche/appels-a-projets-et-a-candidatures/reglement-des-subventions> ».) aux articles suivants :

- Article 5.4.1 s'agissant des dépenses de personnels ;
- Article 5.4.2 s'agissant des dépenses de fonctionnement ;
- Article 5.4.3 s'agissant des dépenses d'équipement, le montant est strictement limité à 10 000 euros et uniquement à de l'équipement de bureautique ;
- Article 5.4.4 s'agissant des frais de gestion.

6.3 Rapport d'activité et rapport financier

Le titulaire de la chaire et l'organisme bénéficiaire s'engageront à fournir des rapports d'activité scientifiques et rapports financiers selon les modalités décrites dans le règlement des subventions.

6.4 Publication et communication

Dans le cadre de la mise en œuvre du plan national pour la science ouverte, l'organisme bénéficiaire de la subvention et le titulaire de la chaire doivent veiller à :

- Fournir les résumés (scientifique et grand public) du programme de recherche élaboré qui feront l'objet d'une publication sur le site de l'Institut et le cas échéant sur celui de ses partenaires ;
- Privilégier les publications dans des revues ou ouvrages en accès ouvert. À défaut, le bénéficiaire ainsi que les équipes participant à la réalisation du projet s'engagent à déposer les publications scientifiques issues des projets de recherche financés dans une archive ouverte ;
- Saisir et actualiser un plan de gestion des données sur le portail DMP OPIDoR : <https://dmp.opidor.fr/> selon la même périodicité que la transmission des rapports d'activités définis dans l'acte attributif de subvention. L'acte attributif rappellera le calendrier et les modalités d'envoi de ce plan de gestion de données. Spécificité consultable à l'adresse suivante : (<https://www.cancer.fr/professionnels-de-la-recherche/appels-a-projets-et-a-candidatures/reglement-des-subventions/rapports-et-plan-de-gestion-de-donnees>) ;

- Mentionner le soutien financier de l'Institut sur toute publication, sous quelle que forme que ce soit (notamment articles, abstract), réalisée dans le cadre du projet. Cette mention devra comporter l'identifiant unique et scientifique du projet communiqué à partir du portail PROJETS.

7 Calendrier

Lancement de l'appel à projets	Avril 2025
Date limite de soumission du dossier de candidature	9 septembre 2025 - 16h00
Comité d'évaluation – Audition des candidats	Début octobre 2025
Publication des résultats	Novembre 2025

8 Publication des résultats

Les résultats seront communiqués aux candidats/coordonnateurs de projets.

La liste des projets sélectionnés sera publiée sur le site Internet de l'Institut national du cancer.

9 Modalités de soumission

9.1 Modalités de soumission : portail PROJETS

La soumission des projets s'effectue directement à partir du portail PROJETS : <https://projets.cancer.fr>

Création/activation de compte : pour vous connecter, utilisez votre adresse email de référence en tant qu'identifiant sur la page d'accueil du portail PROJETS.

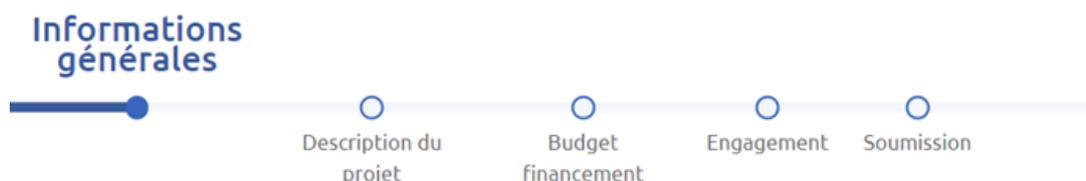
- Si vous n'êtes pas encore inscrit, créez votre compte et complétez vos identité et profil professionnel.
- Si vous êtes déjà enregistré un message vous signale que votre adresse email existe déjà. Il vous suffit alors de cliquer sur "Mot de passe oublié" et de suivre les indications.
- Enfin, si vous pensiez être déjà inscrit et que votre adresse email n'est pas reconnue, contactez l'assistance du portail PROJETS

Dépôt du dossier de candidature : tout dossier de candidature doit **être déposé au nom et coordonnées du coordonnateur exclusivement**. Un dossier déposé sous un autre nom/adresse mail ne sera **pas** recevable.

9.2 Dossier de candidature :

Un guide du déposant est disponible en téléchargement sur le portail PROJETS :

[Comment déposer un dossier sur le portail Projets ?](#)



Le candidat accède à son compte dans le portail PROJETS :

- Il complète les données demandées en ligne (rubriques complémentaires) ;
- Il dépose les documents requis pour la soumission :
 - descriptif du projet dans la rubrique « Présentation du projet » ;
 - budget prévisionnel dans la rubrique « annexe financière – budget prévisionnel » ;
 - CV du coordonnateur et des responsables de chaque équipe participante, format libre voir "équipes participantes" ;
 - Engagement dans la rubrique « engagement équipes ».
- Il est possible d'ajouter des pièces jointes complémentaires au dossier, dans le volet « Description du projet », aux rubriques « Pièces jointes complémentaires » (Format WORD ou PDF).

Les pièces jointes ne doivent pas se substituer au dossier de candidature ; elles ne doivent pas contenir d'éléments critiques pour l'évaluation du projet mais seulement des éléments d'information additionnels.

Le numéro de dossier reçu lors du dépôt du projet doit figurer sur chaque document.

Validation/soumission :

Pour soumettre votre dossier :

➔ Vous devez vous rendre sur l'étape « Soumission » **voir guide du déposant** (p15 - cf 5.1 modalité soumission Portail Projets).

La validation définitive impose une relecture de la complétion des données sur chaque onglet en cliquant sur « **VERIFICATION AVANT SOUMISSION DEFINITIVE** » ;

➔ Le clic « soumission définitive » soumet définitivement le dossier et génère un email accusant réception et confirmant le dépôt du dossier. Veuillez vérifier que vous avez bien reçu cet email (vérifier dans les indésirables ou le cas échéant, dans votre système de protection) ;

Attention :

Aucun dossier ne sera accepté après l'heure et date de clôture si le bouton « soumission définitive » n'a pas été actionné.

10 Contacts

Vous pouvez nous contacter pour toute information :

- **De nature scientifique ou relative au contenu des projets :**

Anne-Fleur Guillemin – afguillemin@institutcancer.fr

Responsable de projets
Département Sciences Humaines et Sociales, Épidémiologie et Santé Publique
Pôle Recherche et Innovation

- **Pour tout problème d'ordre administratif ou technique sur le portail de soumission :**

assistanceprojets@institutcancer.fr